

la proposition en discussion. Or, je tiens à lui faire savoir ceci, monsieur le président: lorsque je prends la défense des employés de chemins de fer du pays parce que le Gouvernement présente un bill qui vise à en jeter des milliers sur le pavé, j'ai le droit d'exposer la situation sous son vrai jour. Je le répète, le projet de loi vise à jeter sur la pavé des milliers d'employés de chemin de fer et le ministre des Chemins de fer devrait être le dernier homme à invoquer le règlement lorsque quelqu'un tente de prendre parti pour eux dans cette Chambre.

L'hon. M. MANION: Je soulève une autre objection. L'honorable député a prononcé le même discours lors de la 2^e lecture du bill et il ne se rapporte ni de près ni de loin à l'article en discussion.

Il me répugne d'interrompre mon honorable ami et j'essaie de le traiter avec toute la courtoisie possible; je ne crois pas, cependant, qu'on doive lui permettre de prononcer une harangue électorale ici, sous prétexte de discuter un article du bill dont il ne s'occupe pas du tout.

M. le PRESIDENT SUPPLEANT (M. MacNicol): Je prie l'honorable député de s'en tenir à l'article en discussion. Je n'étais pas moi-même au fait de l'article en délibération lorsque j'ai pris le fauteuil; cependant, si j'ai bien compris, il s'agit de l'article 1^{er}, c'est-à-dire du titre du bill. Je demande à l'honorable membre de s'en tenir à cet article.

L'hon. M. HEENAN: J'aimerais à donner un titre à la loi, mais il serait bien différent de celui-ci.

L'hon. M. MARCIL: Lorsqu'il s'agit d'examiner des projets de loi de cette nature, il est d'usage de discuter le titre en dernier lieu.

M. le PRESIDENT SUPPLEANT (M. MacNicol): L'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) a la parole.

L'hon. M. MARCIL: Je soulève un point de règlement. J'estime que la discussion de cet article devrait être remise à plus tard.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il ne s'agit même pas du titre, mais bien du titre abrégé.

L'hon. M. MARCIL: Eh bien! il y aurait lieu de le raccourcir. Je crois que l'article pourrait être réservé pour la fin.

M. le PRESIDENT SUPPLEANT (M. MacNicol): Je vais lire le texte de l'article 1^{er}.

M. POWER: J'appuie l'objection qu'a soulevée mon honorable ami de Bonaventure (M. Marcil). M'est avis que si nous en sommes à l'examen de l'article 1^{er}, le titre abrégé, l'hon-

[L'hon. M. Heenan.]

norable député de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) a parfaitement le droit de discuter n'importe quelle question. Dans tous les cas, je rappellerai au comité que la contume veut que nous abordions l'examen du titre d'un bill après que tous les autres articles ont été adoptés.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois que le titre abrégé lui-même est irrégulier. Il a trait à l'année dernière et nous sommes en 1933; il est en retard d'un an.

L'hon. M. HEENAN: Monsieur le président, j'ignore si vous vous prononcerez sur l'objection qui a été soulevée; en tout cas, j'aborderai l'examen du titre du bill et je propose qu'il soit ainsi conçu:

Cette loi peut être citée sous le titre: Loi de 1933 ayant pour objet la fusion et l'exploitation en commun des réseaux du National-Canadien et du Pacifique-Canadien.

A ce propos, je ferai observer que la mesure, telle qu'elle est rédigée, vise à priver de leur emploi des milliers d'employés de chemins de fer, et par conséquent, ce n'est pas là le titre sous lequel elle devrait être soumise à la Chambre. Je ne discuterai pas la chose à fond, parce que le ministre des Chemins de fer n'aime guère à m'entendre répéter le discours que j'ai fait lors de la 2^e lecture; mais si l'occasion m'en est fournie, j'entends prononcer de nouveau ce même discours, avec un peu de latitude, à la 3^e lecture du bill. Ce que je veux faire ressortir, c'est que, si cette mesure avait été soumise à un comité de la Chambre,—et je prie le ministre d'y songer même à ce moment-ci,—les employés de voies ferrées auraient pu, par l'intermédiaire des représentants des diverses circonscriptions, obtenir des compagnies de chemins de fer les renseignements que l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) demande maintenant au ministre des Chemins de fer,—et en toute justice pour lui je ne vois pas comment il pouvait compter les obtenir. Le Gouvernement n'est pas sans avoir certaines obligations au sujet des employés. J'ai lu, au cours de la campagne électorale de 1930, non pas la formule si fréquemment répétée: "la fusion, jamais; la concurrence, toujours", mais la nouvelle que le chef de l'opposition (M. Bennett) à cette époque avait, le 10 juillet, promis aux gens des Provinces maritimes que, s'il était élu, il partagerait en deux ces immenses trains à marchandises afin d'assurer du travail à deux fois plus d'équipes de locomotives et de trains dans ces provinces. Ce sont là choses dont il nous faut tenir compte. Je m'aperçois que certains membres du comité me regardent de travers, mais j'ai ici le numéro du 10 juillet 1930 du *Herald* d'Halifax, et à la page 4, je relève ce qui suit, sous le titre: